

19 mai 2020, 14h00

20.331

Question Maxime Auchlin**Poussières et glissades à Cornaux : où en sommes-nous ?**

Depuis plusieurs mois, un tronçon de l'A5 entre Thielle et Cornaux est limité à 100 km/h pour des raisons peu claires. Une piste énoncée dans un article d'Arcinfo du 16 décembre 2019 indiquerait que des émissions de poussières de la cimenterie en sont à l'origine.

- 1) *Le Conseil d'État est-il en lien avec l'Office fédéral des routes (OFROU) sur cette matière et, si oui, quelle est sa connaissance de l'état d'avancement de l'investigation et la nature de ces poussières ?*
- 2) *Ces dernières sont-elles susceptibles de poser des problèmes, au-delà de la seule question de la sécurité routière, d'ordre sanitaire pour les habitants de l'Entre-deux-Lacs et d'ordre environnemental pour la faune et la flore, ou encore d'impacter la qualité des sols et des eaux environnantes ?*
- 3) *Quelle(s) norme(s) et/ou loi(s) s'appliquent-elles dans le cas d'émissions de poussières d'origine industrielle ? Les industries cimentaire et pétrolière de l'Entre-deux-Lacs sont-elles au bénéfice de régimes spéciaux ?*

Source : <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/les-poussieres-de-juracime-poussent-l-ofrou-a-limiter-la-vitesse-sur-l-a5-a-cornaux-889800>

Signataire : M. Auchlin.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 juin 2020

Ce dossier a fait l'objet d'échanges entre l'OFROU, le Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN), le SENE et la cimenterie depuis octobre 2019. La raison de la limitation de la vitesse à 100 km/h est claire : l'adhérence de la chaussée à cet endroit est moins bonne dans certaines conditions.

La piste énoncée dans l'article du 16 décembre 2019 n'était pas fondée. À l'époque, personne n'avait en fait de connaissances sur l'origine des éventuelles poussières qui se seraient déposées sur la chaussée à cet endroit.

L'OFROU est conscient de la problématique d'adhérence sur un tronçon de l'ordre de 200 mètres de l'A5, soit entre la Tène et Cornaux. Ce tronçon se situe entre la cimenterie et la marnière exploitée par cette dernière. Suite à plusieurs accidents de la circulation sur ce tronçon, l'OFROU a mandaté, en 2019, un laboratoire spécialiste dans la problématique de l'adhérence et de l'usure des revêtements routiers. Un second laboratoire a été mandaté pour confirmer ou infirmer les conclusions du premier laboratoire. Ainsi, les deux laboratoires sont arrivés à la même conclusion d'un problème d'adhérence sur ce tronçon. La chaussée est construite avec un revêtement drainant et phono-absorbant. Ce type de revêtement peut capter les poussières fines et, lors des premières pluies, modifier l'adhésion pour les véhicules. Ce manque d'adhésion disparaît une fois que les pluies ont nettoyé les poussières fines de la route.

Selon le SENE, il est peu probable que les poussières viennent de la cheminée de la cimenterie. Par contre, il y a diverses activités autour de la carrière qui pourraient libérer des poussières par temps de bise. À l'ouest de l'A5, par vent du sud-ouest mais probablement plus par vent du nord-ouest (joran), des poussières pourraient se déposer sur l'autoroute. Les arbres qui longent la marnière créent des remous (pertes de vitesse du vent) qui pourraient accentuer cet effet, à la manière des congères qui se forment derrière les barrières.

Actuellement, un expert renommé sur la problématique des revêtements routiers étudie les 2 rapports des analyses mandatées par l'OFROU. L'expert va rendre ses conclusions à la fin juin 2020. L'OFROU prendra ensuite des mesures pour améliorer la situation.

Au-delà de la question de la sécurité routière, ces poussières ne sont pas de nature à poser des problèmes, ni pour les habitants de l'Entre-deux-Lacs, ni pour l'environnement. Le phénomène est très local et ne peut pas se généraliser à l'ensemble de la région de l'Entre-deux-lacs.

Les normes sont fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air. Elles le sont selon plusieurs critères, notamment celui de la santé en prenant en compte les êtres les plus faibles, c'est-à-dire les personnes âgées et les enfants. Les industries de l'Entre-deux-Lacs ne sont au bénéfice d'aucuns régimes spéciaux. S'agissant de la cimenterie, les émissions de poussières sont en tout

temps respectées. S'agissant de la raffinerie, les normes sont également respectées. De plus, la raffinerie doit suivre un cahier des charges environnementales plus sévère que l'OPair sur divers points.

Le SENE exerce un suivi très strict de ces entreprises. Les émissions de poussières/COV/NOx/SO2 et prochainement de NH3 sont mesurées en continu à la cimenterie. Le SENE reçoit un rapport annuel, et chaque année une entreprise spécialisée vient effectuer des mesures complémentaires sur une trentaine d'autres polluants et vérifier la qualité des mesures en continu.

Pour la raffinerie, il y a une mesure en continu des poussières, des NOx et du SO2. Le SENE reçoit un rapport mensuel. Il y a aussi des mesures concernant les rejets dans l'eau.

En conclusion, la situation est connue des services du canton. Les améliorations sont à l'étude, sous l'égide de l'OFROU.